

Association Les Hammers
Chez Mme Julie Catherine-Bonnici
39 rue des Colombelles
01370 Val-Revermont

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 15/07/2024

Le 15/07/2024 à 18 heures, les fondateur(ice)s de l'association *Les Hammers* se sont réunis en assemblée générale constitutive chez Mme Julie Catherine-Bonnici, 39 rue des Colombelles, 01370 Val-Revermont ainsi qu'en visio-conférence.

Sont présent(e)s, par ordre alphabétique du nom de famille :

- M. Rémi Béroujon, 9b rue Gambetta, 69270 Fontaines sur Saône
- Mme Julie Catherine-Bonnici, 39 rue des Colombelles, 01370 Val-Revermont
- M. François Gauthier, 6 rue des Tuilleries, 70120 Melin
- M. Benoît Gouin, 71 rue Nungesser et Coli, 95100 Argenteuil
- Mme Lou-Ann Petit, 9 avenue Frédéric Fabrègues, 34250 Palavas les Flots, bat H appt 51
- Mme Aurélie Pochulu, 6 place du Basté, 64990 Saint Pierre d'Irube
- Mme Laetitia Romeu, 4 rue de la Ouatose, 38420 Domène

L'assemblée générale désigne Mme Julie Catherine-Bonnici en qualité de présidente de séance et Mme Laetitia Romeu en qualité de secrétaire de séance.
La présidente de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et le projet de règlement intérieur de l'association.

Puis elle rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil d'administration ;
- reprise des actes passés pour le compte de l'association en formation.

La présidente de séance ainsi que l'ensemble des personnes présentes exposent les motifs du projet de création de l'association :

- rassembler les projets sous une bannière commune, permettant de rallier les fans entre eux, éviter l'entre-soi et crédibiliser la dynamique "Hammers" ;
- structurer les déplacements des Hammers en évènement ;
- avoir un fond dédié pour mener à bien les projets communs (créations de visuels, déplacements, viewing parties,...) ;
- avoir une représentation administrative pour solliciter d'éventuels sponsors ou subventions ;
- créer un espace pour s'exprimer et déposer des questionnements, avec la possibilité de rejoindre l'équipe déjà à l'origine de la communication sur les réseaux sociaux et le site internet.

La présidente de séance commente le projet de statuts ainsi que les dernières modifications apportées à ceux-ci ainsi qu'au règlement intérieur.

Modification des statuts :

Article 8 : ajout du paragraphe sur l'établissement d'un contrat entre l'association Les Hammers et la structure Mandatory.GG, à l'initiative de ces derniers.

Modification du règlement intérieur :

Article 9 : ajout du rôle de "médiateur". Deux personnes peuvent être médiateur(ice)s au sein de l'équipe en cas de désaccord et/ou difficulté entre membres de l'équipe, ce sont le / la responsable de la commission disciplinaire ainsi que le / la président(e).

La présidente ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Il est évoqué la création du compte Twitter, point de départ de cette dynamique, par Mme Aurélie Pochulu, qui ré-exprime le souhait de chacun, après la création des réseaux sociaux et du site internet, de continuer à fédérer autour d'une structure qui correspond à nos valeurs communes.

Un questionnement autour des différents rôles est abordé, notamment en termes de rôle opérationnel et de rôle plus administratif.

Les responsables des commissions sont des membres du bureau, ainsi, les vice-présidents (afin de ne pas avoir un rôle uniquement honorifique) ont des missions spécifiques. Un sera défini en tant que Référent en Commission événementielle, et un autre en tant que Référent en Commission communication.

La gestion des fonds est un rôle essentiel, la fonction de trésorier(e) est donc une fonction clé. Chaque membre prend un instant pour affiner ses souhaits de rôle.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil, par ordre alphabétique du nom de famille :

- M. Rémi Béroujon, nationalité française, 9b rue Gambetta, 69270 Fontaines sur Saône, Technicien méthodes
- Mme Julie Catherine-Bonnici, nationalité française, 39 rue des colombelles, 01370 Val-Revermont, masseur-kinésithérapeute
- M. François Gauthier, nationalité française, 6 rue des Tuileries, 70120 Melin, Technicien systèmes réseaux informatiques
- M. Benoît Gouin, nationalité française, 71 rue Nungesser et Coli, 95100 Argenteuil, Électronicien en recherche et développement
- Mme Lou-Ann Petit, 9 avenue Frédéric Fabrègues, 34250 Palavas les Flots, bat H appt 51
- Mme Aurélie Pochulu, nationalité française, 6 place du Basté, 64990 Saint pierre d'Irube, Restauratrice
- Mme Laetitia Romeu, nationalité française, 4 rue de la Ouatose, 38420 Domène, Chargée de Développement

Conformément aux statuts, cette désignation vise à être complétée lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en février 2025, amenant alors le nombre de membres du conseil d'administration à 15.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

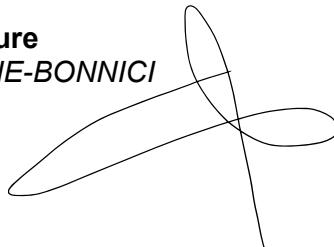
La présidente de séance reprend les actes passés pour le compte de l'association en formation.

Elle évoque ainsi la rencontre avec Mme Kelly Marini, membre dirigeant de la structure Mandatory.GG, en présence de Mme Lou-Ann Petit et d'elle-même, concernant l'établissement d'un contrat entre l'association Les Hammers et la structure e-sport Mandatory.GG, à l'initiative de cette dernière et visant à codifier les échanges entre les deux parties. Il est entendu qu'il n'existe pas de lien d'affiliation de l'association Les Hammers avec la structure Mandatory mais des partenariats sont envisagés de manière ponctuelle.

Elle évoque également la création des comptes Les Hammers sur les réseaux sociaux (X, Instagram, TikTok) ainsi que sur Twitch et YouTube, et la création du site internet Les Hammers. Il est rappelé que chacun des membres fondateurs a participé à l'un, l'autre ou plusieurs de ces actes passés pour le compte de l'association en formation.

Aucune question diverse n'ayant été soumise à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente clôture la séance. Les membres fondateurs applaudissent.

Signature
Julie CATHERINE-BONNICI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie CATHERINE-BONNICI". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'J' at the beginning.